

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame DOCK Ludmilla demeurant Rue Saint-Sébastien 25 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Try de Champs, 24 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section A n°41D, 46C.

Le projet consiste en la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

1. Démolition : emprise au sol de la construction de 158,03m² ;
2. Construction : emprise au sol d'une superficie de 220,85 m², terrasses de 135m², parking et allée de 155m², piscine et margelles de 61m² ;
 - a) Gabarit R+1, toiture plate à 6,40 mètres ;
 - b) Modification du relief du sol pour les terrassements et remblayage d'un volume total de 1.500 m³ ;
 - c) Implantation du volume dans la trace de celui démoli, soit à une distance latérale gauche de 8,15 mètres et droite de 0,40 mètre ;
 - d) Terrasses imperméables en carrelage de ton gris ; allée et parking revêtement semi-perméable de type gravier ton gris ;
 - e) Parement en briques horizontales de ton gris clair avec des accents de béton brut de ton gris clair et des inserts de bardage aluminium de ton gris foncé, menuiseries extérieures en aluminium de ton anthracite, toiture plate soit végétalisée, soit en EPDM et toiture plate la plus haute avec panneaux photovoltaïques ;
 - f) Zone de parking extérieures en gravier de ton gris clair pour 4 véhicules ;
3. Deux arbres à abattre, replantation de 7 arbres d'essences indigènes à déterminer, aménagement des abords de la construction avec de nouvelles plantations ;

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial : L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 8 au 22 décembre 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.